



minutes

www.chivteisrael.com

## Roch Hachana

1<sup>ère</sup> année • 02

8 Septembre 2010

29 Eloul 5770

Il est interdit de jeter ce feuillet  
Veuillez le déposer dans une gniza

Ne pas transporter durant la fête

## Tableau Horaires

### Semaine

Entre Roch Hachana & Kippour

Selihot : 7h00  
Chaharit : 8h00  
Minha + Arvit : 20h00

### Roch Hachana

Entrée : 20h01

Mercredi soir  
Minha + Arvit : 19h30

Jeudi & Vendredi  
Chaharit 1 (netz) : 6h30  
Chaharit 2 : 8h30  
Minha : 18h30  
Tachlikh (Jeudi) : 19h00  
Cours (Vendredi) : 19h00  
Arvit : 19h40

### Chabbat

Entrée : 19h57  
Sortie : 21h01

Samedi  
Chaharit 1 : (netz) 6h30  
Chaharit 2 : 9h00  
Minha : 19h20  
Arvit : 21h00

## Rendre plus intenses nos mitvot • Emmanuel Boccara

On doit toujours se considérer comme mi coupable et mi innocent, c'est à dire comme si on avait autant de mitvot que de a'verot à son actif. (Kiddouchin 40 a). Si on fait même une seule mitsva, on a la chance de faire pencher la balance du coté des mérites.

Cette Tosseftah de Kiddouchin a été rapporté par le Rambam comme étant la Halakha et d'autant plus d'importance durant les jours de jugement que sont Roch Hachanah et Yom Kippour.

On serait tenté de dire qu'on doit se dire cela pour s'encourager à faire des mitvot. En se disant qu'il y toujours une mitsva à faire et qu'il ne fut surtout pas rajouter la moindre a'verah on sera ainsi toujours dans le droit chemin.

Mais si tel était le cas, le Rambam ne l'aurait pas rapporté en tant qu'obligation. De plus il aurait été suffisant de ne considérer que soi même dans cette situation d'équilibre. Or la tosseftah ajoute qu'il faut considérer toute sa ville, et même le monde entier comme étant en état d'équilibre entre les mitvot et les a'verot. En faisant une mitsva, on sauve le monde.

Comment s'encourager en s'imaginant quelque chose de si improbable ? Les nations du monde n'accomplissent même pas les sept mitvot qui leur ont été données.

Comment pourrait-on considérer le monde comme mi coupable mi innocent ?

Maïmonide écrit que cette pesée (des mérites et des fautes) ne dépend pas du nombre de mitvot et de a'verot mais de leurs tailles. Un mérites peut surpasser plusieurs a'verot. Une a'verah peut être si grave qu'elle pèse plus lourd que de nombreuses mitvot. Or seul l'Omniscient, capable de sonder les esprits peut faire ce calcul.

Quel sont les éléments qui donnent du poids à une mitsva ?

« Selon la difficulté, le salaire. » (Avot 5, 22) L'effort qu'on a investi dans l'accomplissement de la mitsva accroît sa valeur. Quequ'un qui se lève pour la tephilah alors qu'il est d'un naturel paresseux, ou qu'il s'est couché plus tard, aura plus de mérite que celui qui le fait sans la moindre difficulté.

« La mitsva faite avec joie dépasse mille fois celle que l'on fait comme on porte un fardeau »

(Shaarei Techouvah). La satisfaction que l'on éprouve à accomplir une mitsva accroît considérablement sa valeur.

« Une petite mitsva faite avec humilité dépasse mille fois une grande mitsva faite avec orgueil ». (Orh'ot tsadikim).

Ce sont ces mêmes critères qui définiront la gravité des averot. Il est plus grave de

négliger une mitsva facile à faire qu'une mitsva difficile à faire. Une averah faite avec joie a beaucoup plus de gravité que si elle est faite sans passion et parce en sentant qu'on fait quelque chose de mal.

C'est pourquoi même un homme ayant fait une quantité considérable de a'verot peut quand même avoir l'espoir d'être mi coupable et mi innocent. En effet, la volonté profonde et sincère d'un juif est d'accomplir les mitvot.

Comment le monde entier peut il être aussi en état d'équilibre malgré le poids des fautes commises par toutes les nations ? Le Ben Ich Haï explique Qu'une mitsva faite pendant Chabbat mille fois plus de poids qu'une mitsva accompli dans la semaine. Ceci du fait que le chabbat est marqué par la présence de la néchama yétérah, le supplément d'âme qui nous est octroyé ce jour là.

Plus grande âme, donc, plus intense est la mitsva, et plus elle pourra contrebalancer des averot. Ceci explique le fait que les mitvot faite par le peuple juif puissent maintenir l'équilibre.

A nous donc, à l'approche de cette nouvelle année, de rendre plus intenses nos mitvot, et de montrer plus d'intérêt pour elles. De faire pencher la balance pour mériter une bonne et heureuse année.

## RESERVEZ VOS PLACES POUR YOM KIPPOUR !

### DEUX OFFICES SONT ORGANISES :

P.A.F : 150 € / PERSONNE

- AU PARC HÔTEL  
55 AV RAYMOND POINCARE  
RITE : TUNISIEN
- A LA SYNAGOGUE CHIVTE ISRAEL  
20 RUE ST-DIDIER  
RITE : MAROCAIN

ADRESSEZ VOUS A WARREN  
PARIENTE A LA SYNAGOGUE,  
OU APPELEZ DIRECTEMENT  
AU 06.99.71.00.59

### INFORMATION COMMUNAUTAIRE :

CONFERENCE DU RAV RAPHAËL SADIN  
SUR LE THEME DE

"L'ETERNEL RETOUR DE LA LUMIERE"

LE MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010

Adresse indiquée ci-dessous.



**Hachem prépare le remède avant que ne survienne le mal** • Emmanuel Boccara

La famille de Rabbi Matslia'h Mazouz (h'yd) se préparait à recevoir Pessa'h. Chaque coin de la maison était nettoyé et inspecté. Au cours du ménage, on trouva un vieux chofar, jauni par le temps, et plein de trous. Alors que sa famille voulait le jeter, Rabbi Matslia'h pris le chofar.

« N'éloigne rien car rien n'est inutile » disent nos sages.

« Mais il est plein de trous » lui dit on.

« Il lui reste un peu plus d'un tefa'h (neuf cm environ) sans aucun trou. C'est la taille minimum requise pour un chofar. On peut le raccourcir et le rendre caché. »

Il prit donc le chofar, le répara et le poli jusqu'à ce qu'il soit bien lisse.

Il commença à s'entraîner à sonner dedans en affirmant que tout talmid hakham a le devoir de savoir sonner, au même titre qu'il doit savoir écrire, circoncire, égorger, nouer les tefilin et faire des tsitsit.

Ses sonneries correspondaient aux exigences les plus strictes

de la halakha : trois trouot en une seconde, deux secondes par tekia. Il suivait les règles de manière extrêmement minutieuse.

. Roch Hachanah arriva, et le sage pris son chofar avec lui afin que le préposé à sonner, le tokéa l'utilise. Il pourra ainsi avoir une part dans la mitsva.

Mais, à la grande stupeur de la communauté, le tokéa n'apparaissait pas.

On comprit en allant le chercher qu'il était malade.

Qui donc pourra acquitter le public de son obligation.

Rabbi Matslia'h pris la parole et dit : « Hachem prépare le remède avant que ne survienne le mal. Il m'a permis de trouver chez moi un chofar juste avant pessa'h, et voici plusieurs mois que je m'entraîne afin de pouvoir m'acquitter de mon devoir avec le public. »

On ne pouvait espérer de tokéa si versé et craignant Hachem que cela !

*Halakha de la semaine*

vivre une vie plus saine

**Quelques règles concernant le shofar** • Emmanuel Boccara

Ecouter la sonnerie du shofar à Roch Hachanah constitue un commandement positif de la Torah.

Les femmes n'ont pas l'obligation d'écouter les sonneries du shofar, puisque c'est une mitsvah dépendante du temps. Elles ne peuvent donc pas acquitter les hommes de leur obligation.

On a cependant le droit de transporter le shofar dans le domaine public pendant Yom Tov pour sonner pour des femmes.

Une femme ayant l'habitude d'écouter le shofar tous les ans, et qui n'a pas la possibilité de le faire cette année là, n'a pas l'obligation de faire annuler son vœu.

Il est bon que son mari pense à elle lors de l'annulation des vœux prononcée la veille de Roch Hachanah.

Elle a aussi la possibilité de faire venir chez elle un tokéa, une personne apte à sonner le shofar.

Selon R. Yossef Karo, le décisionnaire de référence pour les communautés Sépharades, une femme ne peut prononcer la brakha avant d'écouter le shofar.

Selon le Rama en revanche une femme peut prononcer cette bénédiction, et tel est l'usage dans les communautés Ashkénazes.

(Tiré du Yalkout Yossef Moadim)

**Besoin de faire vérifier  
vos tefillin, talith et mezouzot ?**



Adressez vous à :  
Warren Pariente au **06.21.67.93.29**

*Chivté Israël vous souhaite  
une bonne et heureuse année*

